

Luxembourg, le 1 août 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant l'installation des réflecteurs optiques dits « anti-gibier » :

« Il me revient que le nombre d'accidents de la circulation causés par des collisions entre véhicules et gibier a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de réduire le risque de collision, certains départements étrangers ont installé des réflecteurs dits « anti-gibier ». En effet, ces réflecteurs optiques créent, par réfléchissement de la lumière des phares, une barrière lumineuse dissuadant le gibier de franchir la chaussée lors du passage d'un véhicule. Selon mes informations, un tel dispositif a aussi déjà fait l'objet d'un projet-pilote en 2014 sur les routes luxembourgeoises, notamment entre Weyer et Fischbach et entre Godbringen et Heffingen.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer que le nombre d'accidents impliquant du gibier a augmenté ?*
- *Monsieur le Ministre, est-il en mesure de dresser un bilan de la phase d'essai susmentionnée ?*
- *Partant, Monsieur le Ministre envisage-t-il d'installer ces réflecteurs le long des routes à risque ?*
- *Dans l'affirmative, où seront-ils installés exactement ? Suivant quel échéancier ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu